

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mai 2024

---

VISANT À POURSUIVRE LA DÉMATÉRIALISATION DE L'ÉTAT CIVIL DU MINISTÈRE  
DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES - (N° 2618)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CL8

présenté par  
M. Rimane, Mme Faucillon et Mme K/Bidi

---

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 11 par la phrase suivante :

« Ces informations sont également transmises au Parlement. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement souhaitent que, pendant la prorogation de l'expérimentation des volets établissement, mise à jour et conservation de la dématérialisation de l'état civil du ministère des affaires étrangères, l'état d'avancement et le bilan provisoire annuels de cette expérimentation soient également transmis au Parlement, en sus de leur présentation à l'Assemblée des Français de l'étranger.